

Documents généraux à produire
(Toutes UFR exceptée Odontologie)

A. PIÈCES À FOURNIR OBLIGATOIREMENT PAR TOUS LES ÉTUDIANTS :

Situation militaire :

- Fournir une photocopie du Certificat individuel de participation à la Journée Défense et Citoyenneté si la journée a été faite sinon une attestation de recensement.

Paieement au choix :

- Par Carte Bancaire présentée par le titulaire de la carte (sauf pour Asure Formation).
- Par chèque bancaire ou postal encaissable en France (inscrire le nom et prénom de l'étudiant au dos du chèque). NE PAS RÉDIGER LE CHÈQUE À L'AVANCE.
- Par Mandat Cash (à retirer auprès d'un bureau de poste contre le versement de la somme correspondante dans les 8 jours qui précèdent l'inscription) rédigé à l'ordre de l'Agent Comptable de l'UNS.
- En cas de paiement en trois fois : joindre le formulaire d'autorisation de prélèvement bancaire dûment complété ainsi qu'un Relevé d'Identité Bancaire (RIB IBAN).

NE PAS ENVOYER DE PAIEMENT DIRECTEMENT à l'Agent Comptable de l'UNS.

Sécurité Sociale :

- Photocopie de l'attestation papier des droits de Sécurité Sociale et les justificatifs demandés à la rubrique Sécurité Sociale du dossier.

Pour l'IUT, l'ISEM et DROIT

- 1 photographie d'identité (4x4). Inscrive au verso vos noms et prénoms (nom de famille et nom d'usage si différent).

Pour l'UFR STAPS :

- 1 certificat médical « apte à la pratique de tous les sports en compétition pour l'année universitaire » de moins de 2 mois au moment de l'inscription (**un original OBLIGATOIRE + une copie**).

B. PIÈCES SUPPLÉMENTAIRES À JOINDRE SELON LES SITUATIONS

Si paiement en ligne

- Justificatif de paiement en ligne complété à la main par le numéro étudiant

Première inscription UNS

- Original et photocopie de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité.
- Original du relevé de notes du baccalauréat (qui sera restitué) plus une photocopie.
- Originaux des derniers diplômes obtenus (qui seront restitués) plus une photocopie.
- Original de la lettre d'acceptation de la commission de validation d'études, le cas échéant.

Renouvelants UNS

- Carte d'étudiant

Étudiants en transfert d'université :

- Originaux des relevés de notes et/ou diplômes obtenus plus une photocopie
- Original de la dernière carte d'étudiant plus une photocopie
- Photocopie de l'attestation de demande de transfert de dossier de l'université d'origine

Étudiants boursiers de l'enseignement supérieur :

- Attribution conditionnelle de bourse 2015/2016 + sa photocopie recto verso ou à défaut l'attestation définitive de l'année précédente et le récépissé de la demande pour l'année en cours. L'original doit être remis au bureau des bourses pour les Sciences, le Campus Droit, l'ISEM et le Campus Carlone.
- Un certificat de scolarité des frères et/ou sœurs faisant des études dans l'Enseignement Supérieur

Étudiants inscrits en parallèle dans un autre établissement (CPGE, CERAM, etc. ...)

- Certificat d'inscription parallèle
- Justificatif de paiement de la Sécurité Sociale 2015/2016, le cas échéant.

Étudiants en situation d'handicap :

- Prendre contact, dès votre inscription, avec la **Cellule d'Accompagnement des Étudiants en situation d'Handicap (CAEH)**, afin d'obtenir des aménagements spécifiques <http://unice.fr/vie-etudiante/espace-handicap>

Étudiant salarié de moins de 28 ans

- Certificat de l'employeur datant de moins d'un mois et précisant le volume horaire mensuel ou trimestriel avec la mention que vous êtes salarié à titre permanent du 01.10.2015 au 30.09.2016

Étudiants s'inscrivant par procuration :

- Lettre autorisant une tierce personne à effectuer l'inscription + photocopie de la carte d'identité de l'étudiant et pièce d'identité de la personne mandatée + carte d'étudiant en cas de renouvellement.